



No.	AL-2001-03	1/2
N°		
Date	2001-07-16	

## ***SERVICE DIFFICULTY ALERT***

This Service Difficulty Alert brings to your attention a potential hazard identified by the Service Difficulty Reporting Program. It is a non-mandatory notification and does not preclude issuance of an airworthiness directive.

### **BOMBARDIER DHC-8-100/-200/-300**

#### **DOOR CHASSIS**

An operator was carrying out AD CF-2000-19 which includes installing new door struts. The AME performing the task noticed the strut attachment points on the door chassis were bent. A closer examination revealed that part of the chassis was cracked and could have broken off had the part been able to bend any further. The operator carried out a fleet campaign and three other chassis were found bent, two of which were cracked.

Transport Canada recently conducted an aging aircraft inspection on another operator's Dash 8 aircraft and found its door chassis bent at the same location. In all cases reported, the aircraft configuration was pre S/B 8-52-59.

Should this part fail, gas strut assistance for the door will be substantially reduced. There would be excessive door weight when expecting normal operation, which presents a potential for personal injury. The possibility also exists that the door could jam due to an unsecured gas strut.

Transport Canada highly recommends inspection of the door chassis for defects at your earliest convenience.

Any defects or further occurrences should be reported by sending a Service Difficulty Report to Transport Canada, Continuing Airworthiness, Ottawa.

For further information, contact a Transport Canada Centre, or Mr. Steve Dudka, Continuing

## ***ALERTE AUX DIFFICULTÉS EN SERVICE***

Cette Alerte aux difficultés en service a pour but d'attirer votre attention sur une condition possiblement hasardeuse qui a été révélée par le Programme de rapports de difficultés en service. Elle est une notification facultative et n'exclut pas nécessairement la publication d'une consigne de navigabilité.

### **BOMBARDIER DHC-8-100/-200/-300**

#### **BÂTI DE PORTE**

Un exploitant était en train de se conformer à la CN CF-2000-19, laquelle demandait la pose de nouvelles entretoises. Le TEA qui effectuait le travail s'est rendu compte que les points de fixation des entretoises au bâti de la porte étaient pliés. Un examen plus poussé a permis de constater qu'une partie du bâti était criquée et aurait pu céder si cette partie avait pu se plier davantage. L'exploitant a lancé une campagne d'inspection de la flotte, laquelle a permis de découvrir trois autres bâtis pliés, dont deux étaient criqués.

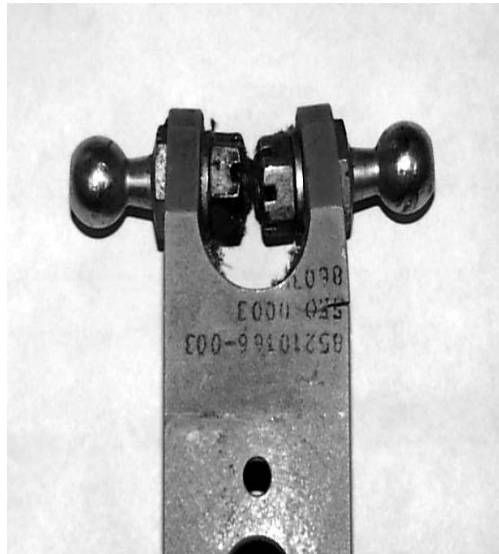
Récemment, Transports Canada a effectué une inspection d'aéronefs vieillissants sur le Dash 8 d'un autre exploitant et a constaté que le bâti de porte de l'avion était plié au même endroit. Dans tous les cas signalés, il s'agissait d'avions présentant une configuration antérieure au BS 8-52-59.

Si cette partie venait à céder, l'assistance offerte par l'entretoise à gaz de la porte sera considérablement réduite. La porte serait excessivement lourde à actionner, ce qui risque de causer des blessures. La porte pourrait aussi se coincer si l'entretoise à gaz n'est pas bien fixée.

Transports Canada recommande donc fortement de procéder, à la première occasion, à une inspection du bâti de la porte.

Toute défectuosité ou tout autre découverte similaire doit être signalée par l'envoi d'un Rapport de difficultés en service à Transports Canada, Maintien de la navigabilité aérienne, à Ottawa.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec un Centre de Transports Canada ou



Airworthiness, Ottawa, telephone (613) 952-4361,  
facsimile (613) 996-9178 or e-mail  
dudkas@tc.gc.ca.

M. Steve Dudka, Maintien de la navigabilité  
aérienne, à Ottawa, téléphone (613) 952-4361,  
télécopieur (613) 996-9178, ou courrier électronique  
dudkas@tc.gc.ca.

For Director, Aircraft Certification

Pour le Directeur, Certification des aéronefs

B. Goyaniuk  
Chief, Continuing Airworthiness  
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne